

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche

Pays
d'Auray
GRAND LITTORAL

Pays
de
Vannes



COMMISSION MER ET LITTORAL DES PAYS D'AURAY ET DE VANNES

Vendredi 15 septembre 2017 à 14h30
Salle Hélène Branche - Auray

Etaient présents :

7 membres du collège public : Nathalie COCHENNEC LAUREAU (IFREMER), Thibault GROLLEMUND (Pays d'Auray), Alain LAVACHERIE (Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal), Ronan LE DÉLEZIR (Pays d'Auray), Luc PERCELAY (Lycée Professionnel Maritime Aquacole d'Etel), Roland ROZO (Criée de Quiberon), Yves TILLAUT (Syndicat Mixte de la ria d'Etel)

12 membres du collège privé : Claude BOURBON (Mareyeur), Myriam DAVID (Association Entre dans la ronde), Georges DELPONT (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer), Céline D'HARDIVILLÉ (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), Gilles FOUCHER (Syndicat Mytilicole de Pénestin), Thierry JACOB (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), Alain JOLLY (IDMer), Philippe LE GAL (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), Véronique LE NABOUR (Mission locale du Pays d'Auray), Roland LE SAUCE (Conseil de Développement du Pays d'Auray), Laurence NOGUES (Association Perlucine), Jean-Marie ZELLER (Conseil de Développement du Pays de Vannes).

Membres invités avec voix consultative : Kaourintine HULAUD (Conseillère régionale référente pour le Pays d'Auray)

Equipe technique : Cécile DEVINS (Conseil régional), Julien PAUGAM (Conseil régional), Marion MAZODIER (Pays d'Auray), Emmanuel MOULIN (Pays d'Auray), Catherine PANHELLEUX (Pays de Vannes)

Vérification du quorum :

Double quorum atteint

La Commission Mer et Littoral est composée de **27 membres** (12 représentants publics et 15 représentants privés). Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres, soit 14 membres, avec une majorité de membres privés.

C'est le cas aujourd'hui avec **19 membres votants**, dont une majorité de membres privés (12 membres).

1) Retour sur le programme DLAL FEAMP

Une présentation du programme européen DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes est effectuée. Les objectifs de celle-ci sont les suivants :

- Rappeler la stratégie de développement du programme DLAL FEAMP des Pays d'Auray. Pour cela, il est rappelé que 6 fiches-actions existent, en fonction de la thématique d'intervention (espace, qualité de l'eau et des milieux, attractivité des métiers et installation-transmission, valorisation des produits, savoir-faire et patrimoine, innovation sociale et coopération). Il existe également une 7^{ème} fiche-action, liée à la gestion et à l'animation du programme DLAL FEAMP par le pays d'Auray et le Pays de Vannes

- Présenter la maquette financière associée aux différentes thématiques du programme, ainsi que le circuit de gestion d'un dossier DLAL FEAMP.
- Présenter les modalités de gestion du programme DLAL FEAMP, à savoir les modalités financières et le circuit d'un dossier de demande de subvention

2) Désignation du président et du co-président de la Commission Mer et Littoral

Le rôle du Président de la Commission Mer et Littoral est rappelé : il anime la Commission Mer et Littoral, veille au respect du règlement intérieur et signe le cas échéant s'il en a délégation, les invitations et les comptes-rendu.

- Thibault GROLLEMUND est désigné président en tant que Vice-Président du Pays d'Auray, structure porteuse du GALPA.
- Michel CRIAUD est désigné co-président en tant que Vice-Président du Pays de Vannes, structure partenaire.

3) Validation du Règlement intérieur

Le règlement intérieur envoyé par mail aux membres de la CML est validé.

Les points suivants sont précisés :

La fréquence des CML est déterminée en fonction du nombre de projets soumis.

L'audition des porteurs de projets se déroule de la manière suivante :

- Durée de présentation : 10 minutes
- Échanges avec la CML : 5 minutes
- Débat : 5 minutes (en l'absence du porteur de projet)
- La forme de la présentation : orale + supports si besoin

4) Validation des plafonds de subvention par fiche-action

Des plafonds de subvention par fiche-action sont proposés par l'équipe technique :

Fiche-action	Enveloppe	Plafond
1- Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture	230 000 €	75 000 €
2- Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production	230 000 €	75 000 €
3-Améliorer l' attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation-transmission facilitée	100 000 €	50 000 €
4-Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire	300 000 €	100 000 €
5-Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies	100 000 €	50 000 €
6- Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques	50 000 €	50 000 €
7- Animer et mettre en œuvre la stratégie DLAL FEAMP	217 846 €	25% de l'enveloppe totale

Il est rappelé que la CML pourra faire évoluer les plafonds au regard de l'avancement de la consommation des crédits.

5) Validation des critères de sélection du DLAL FEAMP

Les critères associés à la sélection des projets, dans le cadre du programme DLAL FEAMP annexés au présent compte-rendu sont validés. Ils feront l'objet d'une présentation plus détaillée lors de la prochaine CML.

La liste de ces critères, ainsi que le descriptif de chacun de ceux-ci, seront à la fois portés à la connaissance des membres de la Commission Mer et Littoral et des porteurs de projets. Ainsi, les membres chargés de sélectionner les dossiers et les bénéficiaires disposeront de la même lecture des critères de sélection. Cela facilitera la présentation des initiatives par les porteurs de projets (via la rédaction d'une fiche descriptive et de la présentation de celle-ci en CML) et leur sélection par les membres de la CML.

Les projets devront répondre à **au moins 5 de ces critères** afin d'être retenus. **Deux critères de sélection sont rendus obligatoires : la cohérence du projet avec la stratégie DLAL FEAMP des Pays d'Auray et de Vannes et l'accès public aux résultats de l'opération.**

6) Analyse des dossiers de demande de subvention inscrits à l'ordre du jour

Dossier 1 : Etude de programmation pour la création d'une maison de l'huître sur la commune du Tour du Parc	
<i>Fiche action 4 « Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire »</i>	
Maître d'ouvrage	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
Financement DLAL FEAMP proposé	11520 € pour un total de dépenses prévisionnelles éligibles de 28 800 HT, soit 40 %
Avis d'opportunité de la Commission Mer et Littoral	Les membres de la CML formulent les remarques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - une dénomination « Maison de l'huître » qui ne semble pas adaptée au projet ; - une ouverture vers les autres coquillages emblématiques du Golfe (la palourde par exemple) serait la bienvenue ; - une nécessité d'un contenu scientifique et pédagogique bien étudié pour ne pas en faire qu'un musée <p><i>Avis d'opportunité favorable (3 avis défavorables, 1 abstention)</i></p>

Dossier 2 : Equipement matériel du bâtiment des pêcheurs d'Hoedic	
<i>Fiche action 4 « Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire »</i>	
Maître d'ouvrage	Commune d'Hoedic
Financement DLAL FEAMP proposé	40941,20 euros pour un total de dépenses prévisionnelles éligibles de 102 353 euros, soit 40%
Avis d'opportunité de la Commission Mer et Littoral	<i>Avis d'opportunité favorable à l'unanimité</i>

- Au-delà de l'avis formulé pendant la CML, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard des critères de sélection propres au programme DLAL FEAMP.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention auprès du Conseil régional.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par la CML, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par la CML et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

ANNEXE – GRILLE DE SELECTION DU GALPA PAYS D’AURAY – PAYS DE VANNES

COHERENCE AVEC LA STRATEGIE DLAL FEAMP DES PAYS D’AURAY ET DE VANNES		O/N	Commentaires
Le projet s’inscrit dans une des fiche-action de la stratégie DLAL FEAMP des Pays d’Auray – Pays de Vannes			
Critère obligatoire à remplir (1/1)			
INNOVATION et PARTENARIAT		O/N	Commentaires
Cible 1	Caractéristiques innovantes - L'innovation concerne un bien ou un service innovant à l'échelle du territoire d'actions du projet, bien que déjà mis en place sur d'autres territoires, ou ce produit/service est peu répandu aux échelles régionales et/ou nationales - Le rayonnement géographique du projet est peu commun et concerne un secteur plus large qu'à l'ordinaire, en permettant de rayonner sur tout ou partie du territoire du GALPA - L'innovation concerne une méthode de commercialisation ou de diffusion innovante, en faisant appel à des circuits de distribution peu communs - Le projet est mis en place au moyen d'une organisation innovante et implique des acteurs travaillant d'ordinaire dans des secteurs différents - Le projet répond aux besoins et implique un public cible d'ordinaire peu pris en compte		
Cible 2	Intérêt collectif Le projet est à usage collectif, il a un impact sur un groupe d'acteurs ou d'individus		
Cible 3	Bénéficiaire collectif Bénéficiaire qui mène une action au profit de ses adhérents ou mandants		
Nombre de critères à remplir : minimum 1/3			
ACCES PUBLIC AUX RESULTATS DE L’OPERATION		O/N	Commentaires
Communication sur les actions réalisées ou les résultats obtenus à l’issue du projet a minima à l’échelle de la zone d’intervention du porteur ou du GALPA			
Critère obligatoire à remplir (1/1)			
IMPACTS SUR LE TERRITOIRE & LES FILIERES LOCALES		O/N	Commentaires
Cible 1	Implication des professionnels Le projet implique les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d’Auray-Pays de Vannes		
Cible 2	Préservation des ressources et de la qualité de l’environnement Le projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, au développement de pratiques éco-responsables.		
Cible 3	Viabilité économique - Dans le cas de projets d'investissement ou dans le cas d'une création d'activité économique, l'adéquation entre coûts et objectifs visés a été étudiée - Le projet a intégré une évaluation des besoins et des risques - Une continuité ou une suite à ce projet a été envisagée, sans se baser exclusivement sur l'apport de l'aide FEAMP		
Cible 4	Impact sur l’emploi Le projet permet de créer ou de maintenir des entreprises, de l’emploi		
Nombre de critères à remplir : minimum 2/4			